Mis en ligne le 19 juin 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-22-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 9 juin 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Robert PASERO donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-4.1-091

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que chaque création ou suppression de postes d'agents titulaires implique une modification du tableau des effectifs et propose les modifications ci-après.

Pôle Vivre ensemble – Service Vie scolaire

Deux postes de Directeur adjoint des ACM (Accueil Collectif de Mineurs) à temps complet annualisé doivent être créés.

Dans le cadre de cette opération de recrutement, il est nécessaire d'ouvrir un poste sur l'ensemble des grades des cadres d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, d'animateurs et d'éducateurs territorial des activités physiques et sportives (ETAPS).

Il convient de créer les emplois et donc de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Emploi	Grade
1 emploi à temps complet 35 heures	Adjoint territorial d'animation
1 emploi à temps complet 35 heures	Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe
1 emploi à temps complet 35 heures	Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe
1 emploi à temps complet 35 heures	Animateur territorial
1 emploi à temps complet 35 heures	Animateur territorial principal 2ème classe

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-22-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

Emploi	Grade
1 emploi à temps complet 35 heures	Animateur territorial principal 1ère classe
1 emploi à temps complet 35 heures	Éducateur des APS
1 emploi à temps complet 35 heures	Éducateur territorial des APS principal 2ème classe
1 emploi à temps complet 35 heures	Éducateur territorial des APS principal 1ère classe

Pour le second poste, il convient de modifier la quotité du temps de travail d'un agent comme suit :

Suppression		Création		Date d'effet
Emploi	Grade	Emploi	Grade	
1 poste à temps non complet à 24h25/35h00	Adjoint territorial d'animation	1 poste à temps complet 35h00/35h00	Adjoint territorial d'animation	01/09/2023

Ecole municipale de musique et de danse Jean-Pierre Malfait

Monsieur le Maire expose le contexte :

- Dans le cadre de la mise en CDI d'un agent de l'école de musique et de danse remplissant les conditions d'emploi, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail du poste « Musiques actuelles et guitare électrique » à hauteur des besoins identifiés.

Création		Date d'effet
Emploi	Grade	
1 poste à temps non complet à 05h00/20h00	Assistant d'enseignement artistique	01/09/2023

- Afin de répondre aux nécessités de service sur l'enseignement du piano, il est nécessaire de créer un poste. Dans le cadre des opérations de recrutement il est nécessaire d'ouvrir le poste sur l'ensemble des grades du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique.

Création		Date d'effet
Emploi	Grade	
1 poste à temps non complet à 14h00/20h00	Assistant d'enseignement artistique	01/09/2023
1 poste à temps non complet à 14h00/20h00	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	01/09/2023
1 poste à temps non complet à 14h00/20h00	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	01/09/2023

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-22-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

Tableau général des effectifs

Monsieur le Maire rappelle :

Dans le cadre des opérations de recrutement pour prendre en compte de nouveaux besoins ou la nécessité de remplacer des agents ayant quitté la collectivité, différents postes ont dû être ouverts en multigrades, les profils des candidats n'étant pas encore connus lors de ces opérations.
Ces opérations ayant été menées à leur terme, il convient de supprimer les postes énumérés ci-dessous :

Direction/service	Emploi	Grade
Direction des Ressources Humaines Conseiller en prévention	1 emploi à temps complet	Adjoint administratif territorial
Vie scolaire Responsable services périscolaires	1 emploi à temps complet	Adjoint administratif principal 1ère classe
Vie scolaire Responsable services périscolaires	1 emploi à temps complet	Rédacteur territorial
Vie scolaire Assistant administratif	1 emploi à temps complet	Adjoint administratif principal 2ème classe
Vie scolaire Agent polyvalent	1 emploi à temps non complet à 33h11	Adjoint technique territorial
Vie scolaire Assistant d'Éducation	1 emploi à temps complet	Adjoint technique principal 1ère classe
Direction Services Techniques Directrice	1 emploi à temps complet	Attaché territorial
Direction Vie locale Directeur	1 emploi à temps complet	Attaché territorial
Direction Générale des Services Gestionnaire marchés publics	1 emploi à temps complet	Rédacteur territorial
Direction Générale des Services Responsable informatique	1 emploi à temps complet	Adjoint technique territorial
Direction Générale des Services Accueil/festivités	1 emploi à temps complet	Adjoint administratif principal 1ère classe
Direction des finances	1 emploi à temps complet	Rédacteur principal 1ère classe
Direction des finances	1 emploi à temps complet	Rédacteur principal 2ème classe
Direction des finances	1 emploi à temps complet	Rédacteur territorial
Pôle Cadre de Vie Agent maintenance équipements sportifs	1 emploi à temps complet	Adjoint technique principal 1ère classe
Pôle Cadre de Vie Agent maintenance équipements sportifs	1 emploi à temps complet	Adjoint technique principal 1ère classe
École municipale de musique et de danse Jean-Pierre Malfait Enseignant de saxophone	1 emploi à temps non complet à 6h00/20h00	Assistant enseignement artistique

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-22-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** les modifications du tableau des effectifs détaillées ci-dessus,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 13 juin 2023
Le Maire

